



# DÉLIBÉRATION

## du 16 février 2023

Présents : 20 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<b>L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</b> <b>Étaient présents :</b> M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. <b>Étaient absents excusés :</b> Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à M. Fabrice PAYEN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à M. Bruno BENOIT), Mme Marina LUCAS (ayant donné pouvoir à M. Bruno CHICOISNE), Mme Sandrine MARTIYN. <b>Assistait également au titre des services :</b> Philippe RENAUD, DGS <b>Secrétaire de séance :</b> Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO <b>Date de la convocation :</b> 10 février 2023
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>21 FEV. 2023</u> Publiée, le <u>22 FEV. 2023</u> Notifiée, le	
Délibération n°23.1.8	<b>FINANCES</b> <b>Approbation du Compte Administratif 2022 BUDGET GENERAL</b>

Les conditions d'exécution du budget principal 2022 sont présentées aux membres du Conseil Municipal. Le Compte Administratif du budget principal 2022 est soumis au vote de l'assemblée.

### Après avoir entendu cet exposé,

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, D.2342-12 ;**  
**Vu la délibération n° 22.1.2 du 15 février 2022, adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2022 du budget principal ;**  
**Vu la délibération n° 22.6.1 du 25 octobre 2022 adoptant la Décision Modificative n° 1 au budget principal de l'exercice 2022 ;**  
**Vu la délibération n° 22.7.1 du 13 décembre 2022 adoptant la Décision Modificative n° 2 au budget principal de l'exercice 2022 ;**  
**Considérant que les balances des Comptes Administratifs de l'exercice 2022 ont été comparées aux balances des comptes tenus par le Comptable du Trésor public et qu'elles sont en parfaite concordance ;**  
**Considérant la présentation en commission des FINANCES le 01 février 2023 ;**

**Madame le Maire ayant quitté la salle,**  
**Siégeant sous la présidence de Ludovic LEDUC,**  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité :**

Accusé de réception  
en préfecture 044-  
214400962-20230216-  
2318d-DE Reçu le  
21/02/2023

► **ADOpte** le compte administratif du budget général, exercice 2022 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 141 195.95€	1 270 598.25€
Recettes	4 892 401.26€	2 206 084.05€
<i>Déficit global de clôture</i>		
<b>Excédent global de clôture</b>	<b>751 205.31€</b>	<b>935 485.80€</b>

Pour extrait conforme au registre »

Florence DRAKE DEL CASTILLO  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU

